

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 16 juin 2025 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 21 présents, 10 représentés

20 membres de droit et invités : 3 présents

Présents : M. Arno Abergel, Mme Elisa Baron, Mme Jasmine Briand, Mme Mathilde Briard, Mme Nerea Broucayet-Barthe, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Guillaume Drouot, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Charlotte Le Barbey, M. Nicolas Monceau, M. Julien Motion, M. Jérôme Porta, M. Charles-Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, Mme Bérangère Vallée, M. Justin Villalba, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Emilie Daubernet, Mme Delphine Detrieux, Mme Barbara Freleteau, M. Maxime Ghesquière, Mme Isabelle Gorce, Mme Souad Loulidi, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Patric Seguin, M. Elliot Simorre, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Nathalie Coulombel, Mme Béatrice Polder.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche.

L'ordre du jour :

M. Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 mars 2025

- **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité**

2. Mise à jour de la liste des responsables des mentions et des parcours (Masters) pour 2025-2026

Dans la mention licence

- licence 3 parcours droit de l'entreprise : M. Alexandre Charbonneau (sans M. Raffray).

Dans la mention droit des affaires :

- parcours fiscalité des affaires et du patrimoine : Mme Suzie Bradburn (sans Mme Deboissy).

- **La mise à jour de la liste des responsables de mentions et des parcours est approuvée à l'unanimité**

3. Modification des maquettes

- **DU Droit, Religion et Société**

Ce diplôme fait l'objet d'une convention d'agrément avec le ministère de l'Intérieur qui a modifié l'arrêté relatif aux formations que doivent obligatoirement suivre les aumôniers rémunérés. Pour continuer à être agréé au titre de cet arrêté, et conformément à celui-ci, les enseignements ont été répartis en bloc. Cette modification a aussi été l'occasion de procéder à des rééquilibrages entre enseignements. Le volume global de cours est inchangé et la soutenabilité financière n'est pas affectée.

➤ **La modification de la maquette du DU Droit, Religion et Société est votée à l'unanimité.**

- ***Certificat de droit français***

Mme Cerda-Guzman explique que le certificat est ouvert aux étudiants internationaux en mobilité à Bordeaux pour une année universitaire complète. Les étudiants choisissent soit des cours créditeurs (ECTS), soit de s'inscrire au « certificat de droit français » qui est un diplôme universitaire. La maquette est composée de cours existants et, parmi eux, figure celui de « droit de grands enjeux contemporains » dont l'intitulé a été modifié en licence. Ce cours s'intitule désormais « droits et grands enjeux des transitions » comme en licence.

➤ **La modification de la maquette du Certificat de de droit français est approuvée à l'unanimité**

- ***Catalogue des cours pour les étudiants Erasmus***

Mme Cerda-Guzman explique l'importance de rendre officiel le catalogue des cours élaboré au sein du bureau mobilité de la faculté de droit et science politique et qui est à destination des étudiants Erasmus en mobilité à l'Université de Bordeaux. Ces étudiants choisissent des cours afin d'obtenir le nombre de crédits ECTS nécessaires pour valider leur diplôme dans leur université d'origine. Ce catalogue liste les cours ouverts aux étudiants, avec le nombre de crédits et les modalités d'évaluation qui sont adaptés à ce public. L'objectif étant de rendre fiables les informations de ce catalogue qui serait voté chaque année.

M. Combeau profite de ce point sur les étudiants ERASMUS pour accueillir M. Monceau nouvel élu du conseil de faculté, coordonnateur Erasmus pour la science politique.

➤ **Le catalogue des cours pour les étudiants Erasmus est adopté à l'unanimité**

4. Droits spécifiques des DU

M. Combeau rappelle que l'ouverture des Diplômes Universitaires est conditionnée à leur auto-financement provenant soit d'une convention avec des organismes privés, publics ou collectivités territoriales, soit des droits spécifiques. La révision des droits spécifiques concerne trois DU et une préparation dans le cadre de la formation continue. Ils permettront de maintenir l'ouverture des diplômes qui enrichissent l'offre de formation de la faculté de droit et science politique.

- ***DU droit, religion et société***

Il est proposé de maintenir les droits spécifiques en formation initiale à 220 € et de les augmenter de 400 € à 600 € en formation continue financée. Le montant pour la formation continue sans financement reste inchangé.

➤ **Le montant des droits spécifiques en formation continue du DU Droit société et religion est adopté à l'unanimité**

- ***DU Protection de l'enfance***

Mme Gouttenoire propose de maintenir les droits spécifiques en formation initiale à 350 € et d'augmenter de 1000 € à 1300 € les droits spécifiques en formation continue du diplôme universitaire « Protection de l'enfance » sur les deux sites d'Agen et de Bordeaux pour permettre l'équilibre financier du DU.

Elle rappelle qu'il existe une convention avec le département du Lot et Garonne qui prévoit l'intervention à titre gratuit des agents du département dans le diplôme. Une convention de même type est en cours d'élaboration avec le département de la Gironde.

➤ **Le montant des droits spécifiques en formation continue du DU Protection de l'enfance sur le site d'Agen et sur le site de Bordeaux est adopté à l'unanimité.**

- ***DU droit du sport***

M. Combeau explique que le DU droit du sport poursuit le même objectif d'autofinancement et propose une augmentation des droits spécifiques dans le cadre de la formation continue de 2000 € à 2200 €

- **Le montant des droits spécifiques en formation continue du DU droit du sport est adopté à l'unanimité.**

- ***Prépa Talents***

M. Combeau rappelle que l'objectif de la prépa Talents est la préparation aux concours de catégorie A, visant un public d'étudiants boursiers et soutenue par une politique gouvernementale formalisée par une convention. Il ajoute que ce DU est aussi ouvert aux étudiants non boursiers qui bénéficieront de droits spécifiques à la baisse, dans le cadre de la formation initiale, passant de 450 € à 165 €.

- **La baisse des droits spécifiques pour les étudiants non boursiers de la prépa Talents est adoptée à l'unanimité**

5. Validation des conventions

- ***Avenant à la convention de la licence parcours international – Droit international et européen délocalisée à Vilnius***

M. Flavien souligne que la licence délocalisée en Lituanie, comporte deux années de formation généraliste et une année de spécialisation en droit international et européen, et vise deux publics :

- Une licence en quatre ans destinée aux russes, bielorusses et ukrainiens en exil en Lituanie (dont une année préparatoire L0).
- Une licence en trois ans pour les francophones inscrits via ParcourSup (1400 demandes pour 12 places).

Les acteurs de cette licence sont la faculté de droit et science politique, le centre francophone SHS (Quai d'Orsay), les ambassades de France en Lituanie et en Biélorussie.

M. Flavien souligne le succès de la formation et la contribution de cette licence unique au rayonnement international de la faculté de droit et science politique avec un taux de réussite des francophones cette année, de 100% dès la première session.

L'essentiel des fonds, soit 90 000€, provenant du Quai d'Orsay les frais d'inscription permettent de compléter le budget de cette licence et de payer notamment les cours de langues (russe et anglais). Ce financement ne suffit plus en raison d'une inflation importante en Lituanie (2022, 20% et 2023 à 10%) qui pèse sur le montant du loyer des locaux loués pour accueillir les étudiants (passant en trois ans de 600 € à 1200 € par mois) et sur le prix de l'heure de cours de langues. Dès l'année prochaine des locaux supplémentaires devront être loués (12.000 €) afin d'accueillir la L3 et les cours de langues de toutes les années de licence (L1, L2 et L3). L'augmentation des frais de formation des langues pour les non boursiers passant de 1.000 € à 2.000€ représente un bon compromis entre financement de la formation et politique sociale.

M. Combeau assure son soutien à M. Flavien dans son investissement à faire vivre le diplôme international dans un contexte financier défavorable et relève l'importance, dans le contexte géopolitique, du maintenir cette licence en Lituanie.

Mme Le Barbey demande si l'effort financier ne pourrait pas être mieux réparti entre les étudiants boursiers et non boursiers.

M. Flavien et M. Combeau soulignent que les frais s'appliqueront à ceux qui intégreront la licence à partir de la rentrée 2026 et rappellent qu'il y a des contraintes dans l'établissement pour l'augmentation des frais de formation des boursiers. Des aides à la mobilité sont proposées aux étudiants non boursiers par la Région Nouvelle Aquitaine. Le coût de la vie est aussi moins élevé en Lituanie qu'à Bordeaux.

- **L'avenant à la convention de la licence parcours international – Droit international et européen délocalisée à Vilnius est adopté à l'unanimité.**

- **Convention avec la China University of Political Science and Law.**

Mme Cerda-Guzman présente le renouvellement de la convention avec la China University of Political Science and Law qui, depuis cinq ans, encadre l'échange des étudiants entre la Faculté de droit et science politique de l'UB et la China University of Political Science and Law (2 étudiants par an ou 4 étudiants par semestre).

Elle précise que le public intéressé par cet échange est constitué par des étudiants en science politique car la China University of Political Science and Law accentue sa formation en ce domaine.

- **La convention est adoptée à l'unanimité.**

6. Information du service culturel Campus Montesquieu

M. Hadade, responsable du service culture au collège DSPEG, dispose d'une équipe de 14 personnes qui s'attache à déployer une politique culturelle unique et plurielle (pratiques artistiques, médiation et transmission des savoirs, programmation, résidences artistiques et professionnalisation) en concertation avec les équipes locales (phase, santé, sport et vie étudiante) et visant l'ensemble géographique des territoires d'implantation de l'Université de Bordeaux.

Il s'agit de favoriser les pratiques culturelles et artistiques, de faire des campus des espaces d'expérimentation et de créativité, de susciter des pratiques pédagogiques innovantes.

Il ajoute, que l'action principale tourne autour des pratiques artistiques célébrées autour d'un festival « Moissons d'avril » nouvellement nommé à l'occasion des 10 ans, « Festival Heureux hasard ». Parmi les 178 étudiants participants, on trouve des étudiants actifs de la faculté de droit et science politique dans l'atelier théâtre sur le campus montesquieu, l'atelier éloquence et des étudiants de la licence CPES.

La structuration de la programmation culturelle est faite par et pour les étudiants (2025 et 2026) avec deux axes : médiation et présence d'un artiste en résidence sur tous les campus. Une convention triennale est en construction dans le cadre d'une création sonore, projet entre l'Université de Bordeaux, radio Campus et Bordeaux Montaigne. Il existe des expos et des animations qui ont permis de valoriser la réouverture de la bibliothèque droit-lettres. De nouvelles actions sont en construction, affirmant une volonté de valoriser les différentes recherches académiques notamment un programme de ligne éditoriale pilotée par le collège sciences et technologies avec des rencontres nourries par des personnes de la société civile. L'information est accessible en podcast sur le site institutionnel.

L'expérimentation fut possible grâce au collège DSPEG et Science de l'homme notamment la faculté de droit avec son master culture juridique et avec l'équipe d'enseignants en anthropologie et sociologie : « Le carnet de recherche » fut intégré dans les maquettes et crédité d'ECTS. Dans la rencontre Art et science l'apprentissage et la restitution pour la quasi-totalité des étudiants était une opération réussie permettant aux étudiants dans leur projet académique, de prendre de la hauteur et de réfléchir autrement, libérant leur créativité.

Les actions culturelles en partenariat entre l'espace santé et la culture visent à apporter une méthode et un soutien notamment aux étudiants en souffrance. Il souligne la mise en place en distanciel à Agen et Périgueux d'une rencontre artiste-étudiant pour travailler sur le lien intercampus (université de Bordeaux, collèges et facultés). Aussi, depuis un an avec l'équipe de Michel Serres et le Campus du Pin, une ligne de transport en commun culturelle est proposée, à savoir la rénovation du patrimoine artistique du Musée des Beaux-Arts d'Agen, composé de quatre hôtels particuliers datant du XVIIe et du XVIIIe siècle.

A partir de septembre 2025, un comité artistique intercampus sera créé, composé d'étudiants, de salariés et d'enseignants qui choisira les œuvres à installer sur les deux campus. Concernant la faculté de droit et science politique l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire conventionnée avec l'UB est aussi intéressée pour avoir un autre arrêt de bus de transport en commun pour élargir le cercle de la programmation sur les campus.

M. Hadade conclut en assurant de sa disponibilité pour partager la culture et l'insérer dans l'offre de formation.

M. Combeau remercie M. Hadade pour l'information et souligne l'importance de préserver la vocation généraliste de la licence en incluant le volet culturel

7. Conseil de perfectionnement de la licence

Mme Baron informe de la mise en place du conseil de perfectionnement du parcours de la licence concernant les trois années de licence. Le conseil de perfectionnement est un instrument permettant l'amélioration de l'offre de formation. Les statuts du conseil de perfectionnement ont été élaborés en conformité avec la lettre de cadrage de l'université. Après avoir détaillé l'objectif du conseil, elle poursuit avec l'article 3 des statuts qui précise que le conseil de perfectionnement comporte :

- le doyen, le vice-doyen de la licence (responsable de la mention), le directeur de la licence, un représentant enseignant de chacune des matières du bloc de connaissances et compétences fondamentales en L1 et L2 (tenant compte des deux séries et des trois sites), un représentant des responsables des parcours spécifiques de licence (droit-français, droit-anglais, licence Vilnius etc), un chargé de TD de chaque année de licence en L1, L2 et L3,
- un personnel administratif (la chef du service de la licence ou son représentant),
- deux représentants étudiants par année de licence et la participation des étudiants élus afin de s'assurer d'avoir des représentants des étudiants, un représentant étudiant issu d'un parcours spécifique et sur proposition de Mme Le Barbey un étudiant issu de phase et enfin,
- 4 représentants du monde socio-professionnel dont un ancien étudiant avocat ou magistrat.

La présidence du conseil de perfectionnement sera assurée par Mme Baron vice-doyenne de la licence.

Mme Baron répond à M. Abergel qu'elle souhaite non pas un maximum de membres dans le conseil mais des membres qui soient présents aux séances.

M. Combeau précise que parmi d'autres critères, le conseil de perfectionnement de la licence et son compte rendu sont des conditions sine qua non pour l'obtention de la prochaine accréditation.

- **Les statuts du conseil de perfectionnement de la licence reçoivent un avis favorable à l'unanimité.**

8. Demande de subvention

○ Festival du film justice et droits humains

M. Combeau rappelle le partenariat de la faculté de droit et science politique avec l'association du Festival du film de Bordeaux dont l'objectif est d'organiser chaque année un festival autour d'une thématique portant sur les droits humains.

Mme Tournepiche souligne qu'il s'agit de la 5^{ème} édition du Festival Justice et droits humains qui aura lieu à l'Utopia du 22 au 27 septembre 2025 avec comme thème « L'égalité ». Cette année 6 étudiants de master et doctorants sont associés à la programmation. L'événement sera aussi associé aux différentes manifestations se déroulant sur la même période, notamment la fête de la rentrée en septembre

Elle précise que la manifestation est portée par Me Jean Reynaud et soutenue par le Barreau de Bordeaux, la ville de Bordeaux et la Métropole. Il s'agit de voter une subvention de 2500 €. Dans le cadre du festival une trentaine de places seront distribuées aux étudiants.

M. Combeau rappelle que le festival prévu initialement au mois de novembre était proposé dans le cadre de la formation en culture générale. La date du festival ayant été avancée au mois de septembre 2024 la faculté n'a pas pu assurer une communication suffisante auprès des étudiants.

Il remercie Mme Tournepiche du travail de communication effectué cette année, travail effectué très en amont de la manifestation et impliquant des étudiants.

Mme Le Barbey souligne que la date du festival se chevauche avec la date de début des TD

Mme Tournepiche explique que l'agenda de programmation dépend de la disponibilité de l'Utopia et souligne que la programmation est prévue en soirée pour permettre aux étudiants d'y participer.

M. Combeau informe que dans le cadre de ce partenariat une négociation est prévue pour trouver un calendrier plus favorable à la faculté de droit et science politique.

- La subvention de 2500 € pour l'association festival justice et droits humains est votée à l'unanimité.

9. Questions diverses

M. Villalba souligne l'absence de TD en histoire de droit en licence

Mme Guerlain informe d'une perte d'enthousiasme pour cette matière en raison des notes catastrophiques dues à l'absence de TD, soulignant l'importance de la matière en licence et le contraste entre l'enseignement en histoire qui décline et une recherche en pleine progression.

M. Combeau informe de l'impossibilité d'ouvrir des TD dans cette matière, conformément à la décision prise en concertation avec la section histoire du droit au moment de la dernière accréditation. Aussi, tenant compte des impératifs, il rappelle que la nouvelle accréditation à venir sera l'occasion de mettre à plat la maquette de la licence.

M. Abergel propose que les élus étudiants se présentent devant les étudiants de 1^{er} et 2^{ème} année de licence
Mme Le Barbey suggère une présentation pendant les réunions de pré-rentrée

M. Combeau, souhaite éviter que les étudiants soient noyés dans les diverses informations et que la priorité doit être donnée aux informations d'ordre pédagogique. Il ajoute qu'au prochain conseil il sera évoqué notamment le format de la pré-rentrée, la rentrée, le festival et les nouveautés éventuelles.

M. Combeau informe des départs prévus parmi les personnels administratifs de la faculté :

- à la retraite au 1^{er} septembre : Cathérine de los Angeles et Luz Gonzalez
- Valérie Pottier Raf adjointe part assurer les fonctions de RAF à la faculté STAPS. Il informe de la réussite au concours de catégorie B par Priscilla Arquey en charge de la communication de la faculté.

M. Combeau clôt le conseil à 16 h50